

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2017

- Le PV de la séance du 30 mars a été signé, aucune remarque n'a été soumise.

Objet : Prolongation du Transfert de la compétence Eclairage Public au « Territoire d'énergie Mayenne ».

Délibération n° 110517-01

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 juin 2012, la commune avait décidé de transférer au SDEGM, nommé à ce jour « Territoire Energie Mayenne » les travaux d'investissement et de fonctionnement en éclairage public (extension du réseau, nouveaux foyers ou nouveaux candélabres, remplacement de foyers, de candélabres ou d'armoires de commandes existantes, nouvelles armoires de commandes).

Monsieur le Maire propose de prolonger cette adhésion au « Territoire d'énergie Mayenne ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de transférer au « Territoire d'énergie Mayenne » l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public.

Objet : Tarifs cantine – garderie pour l'année scolaire 2017 / 2018

Délibération n°110517-02

Monsieur Le Maire propose d'augmenter les tarifs cantine 2017/2018 de 1,5% par rapport à l'année dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE donc de fixer les tarifs comme suit pour la prochaine rentrée scolaire 2017 / 2018 :

CANTINE de Bouessay)	- Repas adulte :	5,70€
	- Repas enfant :	3,85 € (enfant domicilié sur la Commune)
	- Repas enfant :	4,55 € (enfant domicilié hors Commune)
GARDERIE	- Matin :	1,75 €
	- Soir :	2,40 €
	- Journée :	3,55 €

- DECIDE de laisser un tarif de 8,00 € pour la garderie du soir au-delà de 18h30. Toute heure commencée sera due ;

Objet : Location du jardin communal

Délibération n°110517-03

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une offre de location du jardin communal. Cette offre, de Monsieur Alain PAGERIE, demeurant à Bouessay (Mayenne) 10, Rue de l'Eglise, s'élève à un montant de 90,00 € pour l'année 2017.

Monsieur le Maire précise que les consommations d'eau seront facturées à Monsieur Alain PAGERIE. Les consommations seront relevées au compteur d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- décide de louer le jardin communal à Monsieur Alain PAGERIE pour un montant de 90,00 € pour l'année 2017 ;
- décide de refacturer les consommations d'eau pour l'utilisation de ce jardin ;

Affaires diverses :

- Les tableaux des permanences des 11 et 18 juin pour les élections législatives seront transmis aux conseillers.
- Mme Lanqlais demande au conseil si pour 2017 le concours des maisons fleuries doit avoir lieu. Le maire informe le conseil que le département sous le label « Paysages de la Mayenne » organise pour les particuliers qui le souhaitent un palmarès des plus beaux jardins mayennais, renseignements sur le site de la commune, il n'y aura donc pas de concours communal pour les maisons fleuries cette année.
- Mr le Maire informe le conseil du message reçu par Mr Guyard concernant la réunion qui aura lieu le samedi 20 mai prochain à Bouère pour la présentation de la maquette du livre sur la guerre 14/18. Mr Le Calloch l'accompagnera.
- Mr le Maire informe le conseil que la commune pourra dissoudre le CCAS cette année. Ce point sera revu en septembre.
- Mr le Maire informe le conseil qu'une réunion était prévue ce même jour concernant le PEDT (Projet Educatif Territorial), la commune a été prévenue beaucoup trop tard.
- Mr le Maire informe le conseil que la compétence communautaire de l'assainissement collectif devait passer qu'au 01/01/2020. La préfecture de la Sarthe a retoquée la demande car les compétences du SPANC (assainissement non collectif) et le service assainissement collectif ne sont pas sécables, le SPANC étant déjà en place auprès de la CDC, le service assainissement collectif pourrait donc passer communautaire à partir du 01/01/2018. Une étude diagnostic des réseaux de la CDC de Sablé sera lancé dans un premier temps afin de définir un schéma directeur.
- Mr le Maire informe le conseil qu'il a rencontré un assistant maître d'ouvrage pour lancer une partie des travaux assainissement collectif sur la commune. Mr le Maire prendra contact avec la préfecture pour savoir s'il peut lancer cette opération cette année.
- Mr le Maire informe le conseil qu'un photocopieur multifonctions va être installé à l'école, sa mise en place et sa mise en réseau seront prévues dans trois semaines environ.